

	<p>Compte Rendu</p> <p>Réunion du Conseil Municipal</p>	<p>Réunion du : 18 octobre 2016</p> <p>Auteur du relevé : André ZAVAN</p> <p>Version du : 19 octobre 2016</p>
---	--	---

Date et heure de la réunion : mardi 18 octobre 2016 à 18h30.
Convocation adressée le 10 octobre 2016.

Membres présents (14) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme BETHOULE, Mme DUMAREAU, M. VILLERMET, M. BLANCHER, Mme BONPAIN, Mme FERNANDES, Mme GUITTON, M. HIRT, Mme POISSON, Mme RIBEYROL.

Membres absents excusés (2) : M. FAVIER, Mme PIMPAUD.

Pouvoirs (3) : M. GUERINET a donné pouvoir à M. ZAVAN.
M. BEAUDEAU a donné pouvoir à M. RUDELIN.
M. DEPEUX a donné pouvoir à M. VILLERMET.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
<p>1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.</p>	<p>Pas de remarque.</p>	<p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil.
<p>2 – Construction de nouveaux équipements à vocation sportive au stade Roger Marty.</p>	<p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer de nouveaux équipements à vocation sportive au stade Roger Marty.</p> <p>En effet, le constat est aujourd'hui fait que les vestiaires, qui ont plus de quarante ans et bien que soigneusement entretenus par la commune, sont aujourd'hui vétustes et nécessiteraient des travaux de rénovation très importants et onéreux pour un résultat final somme toute pas satisfaisant.</p> <p>De plus ils ne répondent pas à la nécessaire modularité de ce type d'équipement qui pourrait être partagé et ouvert à la pratique sportive et à l'activité physique de loisirs.</p> <p>Ces nouveaux équipements pourraient permettre d'atteindre les objectifs suivants :</p> <p>1. Permettre au club de football de disposer d'équipements modernes et adaptés.</p> <p>Ces équipements comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un espace polyvalent, • des vestiaires et des douches, accessibles aux 	

handicapés, pour les équipes locales à l'occasion des entraînements mais aussi pour accueillir décentement les équipes qui se déplacent pendant le championnat,

- une tribune de 90 places pour le public,
- 2 locaux avec sanitaires pour accueillir les arbitres,
- un local infirmerie,
- des WC intérieurs mais aussi des WC publics accessibles depuis l'extérieur,
- divers locaux techniques et de rangement pour le matériel.

2. Accompagner le développement du club de football et de la vie associative de la commune.

Les écoles de football des clubs de la périphérie Bergeracoise ont un rôle majeur dans ce développement en permettant d'initier les jeunes à ce sport et en jouant le rôle de pépinière vis-à-vis du club de la ville-centre.

La réalisation de ces équipements à vocation sportive servira pleinement la cause du football et de la vie associative bien au-delà de la commune de Cours-de-Pile.

3. Favoriser la découverte du sport par les enfants des écoles dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Aujourd'hui, les enseignants utilisent le jeudi matin la salle des fêtes du village pour faire découvrir aux enfants la pratique du sport.

La continuité des propriétés immobilières de la commune et la traversée de la RD 37 sécurisée depuis 2008, permettent aux enfants de se rendre au stade en toute sécurité et en déplacements doux depuis le groupe scolaire (350 mètres environ).

La présence d'un espace polyvalent et des vestiaires est un atout supplémentaire pour les enfants et les enseignants.

L'équipement aura son utilité aussi dans le cadre des activités périscolaires, les mardi et vendredi après-midi, grâce à la présence d'un moniteur diplômé, agent territorial de la commune.

4. Mettre à disposition des enfants du centre de loisirs sans hébergement de la CAB les nouveaux équipements.

Ce centre sera créé à proximité immédiate du groupe scolaire et de la cantine municipale.

Pour les mêmes raisons de commodité et de déplacement doux, les nouvelles infrastructures du stade pourront être utilisées par le CLSH pendant les périodes de vacances scolaires, le mercredi après-midi étant réservé à l'école de football de l'ESCP.

5. Développer l'attractivité de la commune de Cours-de-Pile

<p>3 – Questions diverses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en raison de sa situation de proximité voire de continuité avec la rive gauche de Bergerac, • en raison des espaces disponibles conformes aux orientations du SCoT et du futur PLUi, • en raison des facilités de liaison avec la ville-centre, • en raison de la proximité du centre commercial des trois vallées, • en raison d'un niveau d'équipements satisfaisant pour accueillir une population nouvelle qui souhaite « vivre à la campagne » dans un cadre naturel agréable et préservé. <p>M. le Maire présente ensuite l'étude de faisabilité réalisée par l'ATD. Plusieurs plans de bâtiments et plusieurs schémas d'implantation sont possibles, le choix définitif n'étant pas arrêté à ce jour. Il ressort de cette étude un coût global de l'investissement de l'ordre de 600 000 € TTC, chiffre conforme au devis réalisé le 12 juillet 2016 par une société privée. M. le Maire informe que la commune pourrait bénéficier de divers financements : la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FISL), le Contrat d'Objectif 2016-2020 du Conseil Départemental de la Dordogne et le Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football selon le plan de financement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 44 % soit 241 160 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, - 25 % soit 137 023 € au titre du Contrat d'Objectif 2016-2020, - 11 % soit 60 000 € au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football, - 20 % soit 109 909 € au titre de l'autofinancement. <p>Le coût total de l'opération s'élèverait à 548 092 € HT.</p> <p>Pas de questions.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.</p>	<p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le projet de création des nouveaux équipements à vocation sportive au stade Roger Marty, • Approuve le plan de financement tel qu'il a été présenté, • Décide de solliciter le financement par l'Etat d'une somme de 241 160 € dans le cadre de la DETR et du FSIL, • Décide de solliciter le financement par le Conseil Départemental de la Dordogne d'une somme de 137 023 € dans le cadre du contrat d'objectif 2016-2020, • Décide de solliciter le financement par la Fédération Française de Football d'une somme de 60 000 € dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur, • Dit que les sommes nécessaires au financement de ces travaux seront inscrites au budget communal, chapitre 21 des dépenses d'investissement, • Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents et effectuer toutes les démarches liées à ce dossier.
--	--	---

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.